



<http://www.goyrans.fr>  
[mairie@goyrans.fr](mailto:mairie@goyrans.fr)

# LE PETIT GOYRANAIS

Édition Brève :                      Enquête Publique conjointe  
Plan Local d'Urbanisme et Schéma d'Assainissement

## Enquête Publique sur le PLU et le Schéma d'Assainissement

Par délibération du 25 juin 2008, le Conseil Municipal de Goyrans a décidé de réviser son POS et de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Après une période d'information et de concertation avec la population de Goyrans, le Plan Local d'Urbanisme a été arrêté par délibération du Conseil Municipal, le 3 juillet 2013.

Conformément aux procédures d'élaboration des PLU, le projet arrêté a été communiqué aux Personnes Publiques Associées, qui ont émis un avis au regard de leurs compétences.

À la demande du Maire de Goyrans, le Président du tribunal administratif de Toulouse a désigné, par décision du 17 octobre 2013, monsieur Michel ROUX en qualité de commissaire enquêteur et madame Michelle ROCHETEAU en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour conduire l'enquête publique.

Pour assurer la cohérence des deux projets, il a été décidé de procéder à une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de révision du Schéma d'Assainissement et sur le projet d'élaboration du PLU. Le Président du SICOVAL, compétent en matière d'assainissement, a donc confié l'enquête publique du zonage d'assainissement au Maire de Goyrans, agissant en tant qu'autorité organisatrice de l'enquête publique du PLU.

Par arrêté municipal du 23 octobre 2013 et après consultation du commissaire enquêteur, le Maire de Goyrans a pris la décision de soumettre à enquête publique unique le Plan Local d'Urbanisme et le Schéma d'Assainissement.

## Informations légales

Les conditions du déroulement de l'enquête publique et les permanences du commissaire enquêteur, telles que définies dans l'arrêté municipal du 23 octobre 2013, ont été exposées :

- dans l'affichage public réglementaire, effectué en présence du garde rural le mardi 29 octobre sur le territoire de la commune de Goyrans ;
- dans les annonces légales de deux journaux régionaux, l'édition du mardi 29 octobre 2013 de *La Dépêche du Midi* et l'édition du jeudi 31 octobre 2013 de *La Voix du Midi*.

Une nouvelle publication sera faite dans ces deux journaux, dans les 8 jours suivant le début de l'enquête, prévu le 18 novembre 2013.

## Informations complémentaires

En plus de l'information légale obligatoire, tous les moyens d'information mis en place dans la commune, à savoir le journal municipal *Le Petit Goyranais* (LPG), le site internet municipal ([www.goyrans.fr](http://www.goyrans.fr)) et la diffusion par courriel ([info@goyrans.fr](mailto:info@goyrans.fr)), seront utilisés pour faire de cette enquête publique, dans le cadre de la législation, un nouveau rendez-vous avec la démocratie locale.

Ainsi, l'avis d'enquête publique et l'arrêté municipal du 23 octobre 2013 sont reproduits *in extenso* dans ce numéro spécial du LPG et sur le site internet municipal [www.goyrans.fr](http://www.goyrans.fr).

Les dossiers soumis à enquête publique sont consultables en Mairie.

### À retenir en bref

- Chacun peut prendre connaissance du dossier, en Mairie (aux heures d'ouverture au public, cf. [www.goyrans.fr](http://www.goyrans.fr))
- L'enquête publique se déroulera **du lundi 18 novembre au vendredi 20 décembre 2013**
- Le commissaire enquêteur, Monsieur Michel ROUX, recevra à la mairie de Goyrans<sup>(\*)</sup> :
  - mardi 19 novembre de 16h à 19h
  - mercredi 27 novembre de 10h à 13h
  - samedi 7 décembre de 9h à 12h
  - samedi 14 décembre de 9h à 12h
  - jeudi 19 décembre de 10h à 13h
- Chacun pourra également faire part de ses observations au commissaire enquêteur :
  - en les consignant sur le registre d'enquête unique (tenu en Mairie)
  - par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Goyrans
  - par courriel à l'adresse : [enquete-publique-plu@goyrans.fr](mailto:enquete-publique-plu@goyrans.fr)
- L'intégralité des observations transmises sera consignée dans le registre d'enquête, librement consultable pendant toute la durée de l'enquête publique.
- Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, pour chacun des projets, seront transmis au Maire et tenus à la disposition du public, à la Mairie de Goyrans, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

(\*) : sans rendez-vous

## Arrêté Municipal

**Commune de GOYRANS**  
**Canton de CASTANET-TOLOSAN**  
**Département de la Haute-Garonne**

**ARRETE MUNICIPAL N° 13 - 2013**  
**Soumettant à enquête publique unique le Plan Local d'Urbanisme et le Schéma d'Assainissement**

**Le Maire de la Commune de GOYRANS**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-10 et R. 123-19 ;  
 Vu les articles L. 2224-8 à 10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux schémas d'assainissement ;  
 Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-10 et R. 123-9 ;  
 Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2008 ayant prescrit la révision du POS et l'élaboration du PLU ;  
 Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2013 ayant arrêté le projet de PLU ;  
 Vu l'ordonnance en date du 17 octobre 2013 de M. le Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE désignant M. Michel ROUX en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Michelle ROCHETEAU, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.  
 Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

### A R R E T E

**Article 1 :** Il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de révision du Schéma d'Assainissement et d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de GOYRANS.

Les principales caractéristiques du projet de Plan Local d'Urbanisme sont :

Le projet a été réalisé dans le respect des lois Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), Urbanisme et Habitat (UH) et Engagement National pour le logement (ENL). Il fait une large part aux principes communs à ces trois lois, en application notamment de l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme, avec :

- la recherche d'un développement du territoire qui soit à la fois maîtrisé et économe en terme de consommation de l'espace,
- la mise en place d'une mixité sociale et urbaine et le renforcement de la diversité des fonctions urbaines.
- La préservation de l'équilibre entre espaces naturels, agricoles et urbains, avec une prise en compte du développement durable et de l'environnement en général.

Les principales caractéristiques du projet de Schéma d'Assainissement sont :

La révision du Schéma d'Assainissement a été lancée par le SICOVAL qui a la compétence eaux usées pour la commune de GOYRANS, dans le but de mettre en conformité le zonage de l'assainissement des eaux usées avec les objectifs du PLU. Le zonage a été réalisé dans le respect des lois en vigueur et de l'environnement afin de délimiter :

- le zonage d'assainissement collectif délimitant les secteurs où est assurée la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.
- le zonage relevant de l'assainissement non collectif délimitant les secteurs où doit être assuré le contrôle de ces installations, et, si la commune le décide, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation de ces installations.

**Article 2 :** La durée prévue de l'enquête publique unique est de 33 jours du lundi 18 novembre 2013 au vendredi 20 décembre 2013

**Article 3 :** A l'issue de l'enquête publique unique, le Conseil Municipal de la commune délibérera pour approuver la révision du POS et l'élaboration du PLU et le SICOVAL délibérera pour approuver la révision du Schéma d'Assainissement.

**Article 4 :** M Michel ROUX domicilié à TOULOUSE, ingénieur hydraulicien en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par M. le Président du Tribunal Administratif ainsi que Mme Michelle ROCHETEAU, directrice service d'études en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Article 5 :** Le dossier de projet de PLU et de Schéma d'Assainissement et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de GOYRANS aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le lundi et le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le mardi de 15h à 19h, le jeudi de 14h à 18h et le vendredi de 14h à 17h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : A l'attention de M. le commissaire enquêteur, Mairie de GOYRANS 31120.

Toute observation parvenue à la mairie après la date de clôture de l'enquête, soit le 20 décembre 2013 ne pourra pas être prise en compte.

**Article 6 :** Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de GOYRANS aux jours et heures suivants :

- le mardi 19 novembre 2013 de 16h à 19h
- le mercredi 27 novembre 2013 de 10h à 13h
- le samedi 7 décembre 2013 de 9h à 12h
- le samedi 14 décembre 2013 de 9h à 12h
- le jeudi 19 décembre 2013 de 10h à 13h

**Article 7 :** Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir la communication du dossier d'enquête publique dès publication de cet arrêté.

**Article 8 :** Le rapport du commissaire enquêteur sera déposé un mois après la fin de l'enquête. Ce rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pour chacun des projets seront tenus à la disposition du public à la mairie de GOYRANS aux jours et heures habituels d'ouverture dès cette date. Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture par le commissaire enquêteur de l'enquête publique unique.

**Article 9 :** Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès du secrétariat de mairie aux coordonnées suivantes : Mairie de GOYRANS 31120 GOYRANS.

**Article 10 :** L'avis d'enquête publique sera publié sur le site de la Mairie aux coordonnées suivantes : [www.goyrans.fr](http://www.goyrans.fr). Les habitants pourront transmettre s'ils le désirent leurs observations par communication électronique à l'adresse suivante [enquete-publique-plu@goyrans.fr](mailto:enquete-publique-plu@goyrans.fr).

Fait à GOYRANS, le 23 octobre 2013

Le Maire,

Jean-Louis ROBERT

**Avis d'Enquête Publique**

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Commune de GOYRANS

Par arrêté n°13-2013 en date du 23 Octobre 2013.

Le maire de GOYRANS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de schéma d'assainissement.

A cet effet,

M. Michel ROUX, exerçant la profession d'ingénieur hydraulicien en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le président du Tribunal Administratif ainsi que Mme Michelle ROCHETEAU, exerçant la profession de directrice du service d'études en qualité de suppléante.

L'enquête se déroulera à la mairie de GOYRANS du lundi 18 novembre au vendredi 20 décembre 2013, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et pourra faire part de ses observations soit en les consignants sur le registre d'enquête, soit en les adressant par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de GOYRANS, 31120 GOYRANS, avec la mention « enquête publique PLU ».

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leur frais.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de GOYRANS le mardi 19 novembre 2013 de 16h à 19h, le mercredi 27 novembre 2013 de 10h à 13h, le samedi 7 décembre 2013 de 9h à 12h, le samedi 14 décembre 2013 de 9h à 12h et le jeudi 19 décembre 2013 de 10h à 13h.

Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire un mois après la fin de l'enquête et seront tenus à la disposition du public à la mairie de GOYRANS pendant un an à compter de cette date.